

SE FORMER AU DROIT PÉNAL FISCAL

La fraude fiscale porte atteinte au principe de l'égalité des citoyens devant les charges publiques. Elle est un enjeu financier de première importance pour l'Etat en période de crise. Si son montant est difficilement évaluable, la cour des comptes, dans son rapport du 2 décembre 2019, a pu estimer le montant de la seule fraude à la TVA à 15 milliards d'euros. La lutte contre la fraude fiscale constitue donc un enjeu capital. Mais elle demeure cependant complexe au regard de la multiplication des sources d'incrimination, de l'imbrication des procédures administratives et judiciaires et de la coexistence de sanctions administratives et pénales.

5
MODULES
en distanciel

1 > **Vendredi 18**
novembre 2022

de 9h00 à 13h00 en distanciel

Les infractions fiscales du code général des impôts.

2 > **Vendredi 25**
novembre 2022

de 9h00 à 13h00 en distanciel

Les infractions fiscales du code pénal.

3 > **Vendredi 02**
décembre 2022

de 9h00 à 13h00 en distanciel

L'engagement des poursuites fiscales.

4 > **Vendredi 09**
décembre 2022

de 9h00 à 13h00 en distanciel

L'enquête judiciaire et la saisine du tribunal correctionnel.

5 > **Vendredi 16**
décembre 2022

de 9h00 à 13h00 en distanciel

Le jugement des délits fiscaux par le tribunal correctionnel.

A l'issue des 5 modules de formation, le participant sera en mesure :

- d'identifier les textes fondant les incriminations et les procédures applicables qu'ils soient issus du CGI, du LPF, du code des douanes ou du code pénal ;
- de qualifier précisément les faits de fraudes fiscales en intégrant les évolutions jurisprudentielles récentes ;
- de maîtriser les modalités de l'engagement des poursuites, de l'enquête pénale fiscale et de la saisine de la juridiction ;
- de tenir une audience correctionnelle fiscale en maîtrisant le rôle des acteurs et notamment de l'administration fiscale.

TARIFS : 216€ TTC / 1 module au choix - 850€ TTC / la formation de 5 modules

Les frais d'inscription à cette formation peuvent être pris en charge par le [FIF-PL](#)

S'INSCRIRE

MODULE

1

en distanciel

Vendredi 18 novembre 2022 de 9h00 à 13h00

Les infractions fiscales du code général des impôts

Spécialités : droit pénal / droit fiscal.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique ponctuée de moments d'échanges avec les participants.

Public visé : avocats et magistrats.

Support pédagogique : support remis aux participants.

Certificat de réalisation : il sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation : un test de connaissance est prévu à la fin de la formation.

Objectifs pédagogiques :

- identifier les textes fondant les incriminations et les procédures applicables ;
- qualifier précisément les faits de fraudes fiscales en intégrant les évolutions jurisprudentielles récentes.

Contenu du module en distanciel :

- 1/ Le délit de fraude fiscale de l'article 1741 du CGI
- 2/ Le délit comptable de l'article 1743 du CGI

Intervenants :

Renaud Salomon, avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation, professeur associé à l'université Paris Dauphine.

Stéphane Detraz, maître de conférences à l'université Paris-Saclay.



S'INSCRIRE



MODULE

2

en distanciel

Vendredi 25 novembre 2022 de 9h00 à 13h00

Les infractions fiscales du code pénal

Spécialités : droit pénal / droit fiscal.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique ponctuée de moments d'échanges avec les participants.

Public visé : avocats et magistrats.

Support pédagogique : support remis aux participants.

Certificat de réalisation : il sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation : un test de connaissance est prévu à la fin de la formation.

Objectifs pédagogiques :

- identifier les textes fondant les incriminations et les procédures applicables ;
- qualifier précisément les faits de fraudes fiscales en intégrant les évolutions jurisprudentielles récentes.

Contenu du module en distanciel :

- 1/ L'escroquerie à la TVA
- 2/ Le blanchiment de fraude fiscale

Intervenants :

Renaud Salomon, avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation, professeur associé à l'université Paris Dauphine.

Stéphane Detraz, maître de conférences à l'université Paris-Saclay.



S'INSCRIRE



MODULE

3

en distanciel

Vendredi 02 décembre 2022 de 9h00 à 13h00

L'engagement des poursuites fiscales

Spécialités : droit pénal / droit fiscal.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique ponctuée de moments d'échanges avec les participants.

Public visé : avocats et magistrats.

Support pédagogique : support remis aux participants.

Certificat de réalisation : il sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation : un test de connaissance est prévu à la fin de la formation.

Objectif pédagogique :

- maîtriser les modalités de l'engagement des poursuites fiscales.

Contenu du module en distanciel :

- 1/ Divers contrôles de l'administration
- 2/ Suppression partielle du verrou de Bercy
- 3/ Décisions du Ministère public : classement, poursuites classiques, CJIP, CRPC

Intervenants :

Renaud Salomon, avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation, professeur associé à l'université Paris Dauphine.

Un représentant de Bercy.



S'INSCRIRE



MODULE

4

en distanciel

Vendredi 09 décembre 2022 de 9h00 à 13h00

L'enquête judiciaire et la saisine du tribunal correctionnel

Spécialités : droit pénal / droit fiscal.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique ponctuée de moments d'échanges avec les participants.

Public visé : avocats et magistrats.

Support pédagogique : support remis aux participants.

Certificat de réalisation : il sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation : un test de connaissance est prévu à la fin de la formation.

Objectif pédagogique :

- maîtriser les modalités de l'enquête judiciaire et de saisine de la juridiction.

Contenu du module en distanciel :

- 1/ L'enquête judiciaire
- 2/ La saisine du tribunal correctionnel

Intervenant :

Renaud Salomon, avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation, professeur associé à l'université Paris Dauphine.



S'INSCRIRE



MODULE

5

en distanciel

Vendredi 16 décembre 2022 de 9h00 à 13h00

Le jugement des délits fiscaux par le tribunal correctionnel

Spécialités : droit pénal / droit fiscal.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique ponctuée de moments d'échanges avec les participants.

Public visé : avocats et magistrats.

Support pédagogique : support remis aux participants.

Certificat de réalisation : il sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation : un test de connaissance est prévu à la fin de la formation.

Objectif pédagogique :

- maîtriser la phase de jugement des délits fiscaux et les grands principes applicables.

Contenu du module en distanciel :

- 1/ Indépendance des contentieux pénal et fiscal
- 2/ Principe ne bis in idem
- 3/ Preuves
- 4/ Constitution de partie civile de l'administration fiscale

Intervenants :

Renaud Salomon, avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation, professeur associé à l'université Paris Dauphine.

Stéphane Detraz, maître de conférences à l'université Paris-Saclay.



S'INSCRIRE

